



INFORMATIONS GENERALES

RENTRÉE 2019

71, rue Laurent Bonnevey
BP 3600
79012 NIORT CEDEX
☎ 05.49.32.48.00
Ce.0791062A@ac-poitiers.fr

FILIERE	1 ^{ère} ANNÉE	2 ^{ème} ANNÉE
CPGE ECP et ECT	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 8H00 <u>Internes</u> : dimanche 1er septembre de 19h30 à 21h00 (Restaurant scolaire fermé)	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 8H00 <u>Internes</u> : dimanche 1er septembre de 19h30 à 21h00 (Restaurant scolaire fermé)
ABM	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 9H00	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 10H00
ASSURANCE	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 9H00	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 10H00
NDRC	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 10H00	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 10H00
SIO	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 9H00	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 10H00
SP3S	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 9H00	LUNDI 2 SEPTEMBRE à 10H00

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

BTS	<ul style="list-style-type: none">- EXTERNE : il bénéficie d'un tarif à la prestation sans limite de repas (4.30 € le repas),- INTERNE-EXTERNÉ : forfait qui permet de prendre les trois repas quotidiens au lycée (du petit déjeuner du lundi au déjeuner du vendredi)
CPGE	<ul style="list-style-type: none">- EXTERNE : tarif à la prestation sans limite de repas (4.30 € le repas),- INTERNE-EXTERNÉ : forfait qui permet de prendre les trois repas quotidiens au lycée (du petit déjeuner du lundi au déjeuner du vendredi)- INTERNE : forfait internat- DEMI-PENSIONNAIRE : au forfait de 5 ou 4 repas par semaine

↪ **Carte d'accès au restaurant scolaire** : elle est gratuite à la 1^{ère} entrée dans l'établissement puis facturée **2 €** en cas de perte ou détérioration (si déjà au lycée de la Venise Verte en 2018-2019, conserver la même carte)

↪ **Internat - internat/externé ou demi-pension** : les frais sont dûs en cours de trimestre à réception de l'avis aux familles (*prélèvement mensuel automatique possible – demander le formulaire - mise en place avant le mardi 10 septembre 2019*).

↪ En cas d'**absence pour raison de santé**, une remise d'ordre sera accordée à compter du 6^{ème} jour ouvrable, sur présentation d'un certificat médical.

↪ Un **changement de régime** pourra être exceptionnellement accordé en début de trimestre. La **demande écrite** devra parvenir à l'établissement avant la fin du trimestre précédent. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Les étudiants inscrits au Lycée de La Venise Verte peuvent accéder au restaurant universitaire « *Le Marais* » 8 Avenue de Wellingborough à Niort sur présentation d'un certificat de scolarité ou de la carte étudiant de l'année en cours délivrés par le secrétariat étudiants.

Les étudiants intéressés feront eux-mêmes la démarche auprès du restaurant universitaire.

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT

☞ **A.D.E.L.E.** : consulter le site en ligne www.adele.org ou appeler au 0 899 700 370

- Des résidences hors CROUS, privées ou conventionnées
- Accompagnement et conseils dans vos recherches et démarches.

☞ **Résidence universitaire** Henri-Georges Clouzot 7 rue du Galuchet – 79000 NIORT (près IUT)
Tél 05 46 28 21 30 – Renseignements : logement.niort@crous-poitiers.fr –
demande sur www.crous-poitiers.fr

☞ **2 Résidences étudiantes gérées par l'ESCALE** (Association pour le logement des jeunes en pays niortais) Tél 05 49 79 17 44 – Demander Mme BIROT - Renseignements <http://www.lescale-niort.com>

- Résidences Champollion - 17 rue Jean François Champollion à Niort,
- Résidences François Villon - 14 rue St Martin à Niort,
Habitats-jeunes : Atlantique et La Roulière,

☞ **Service d'Information Logement des Jeunes (SILOJ)** : www.siloj79.fr

☞ **ADIL79** 28 rue du bas paradis – 79000 NIORT – Tél 05 49 28 08 08 – www.adil79.org

☞ **Résidence « Le citylodge du campus »** 19 Rue du Galuchet - 79000 NIORT – Tél 05 49 75 76 23

BOURSIER (Rappel)

Obligation d'assiduité aux cours, travaux pratiques ou dirigés et en stages obligatoires intégrés dans la formation. Des contrôles sont effectués par le CROUS en cours d'année. Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne la suspension des aides et un reversement possible des sommes indûment perçues.

SERVICE SOCIAL ÉTUDIANT

Les assistantes sociales du CROUS de Poitiers reçoivent tous les étudiants (boursiers ou non boursiers) qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel, matériel, psychologique, de santé, d'adaptation ou d'orientation.

Ne pas hésiter à prendre contact

- auprès du secrétariat au 05.49.44.53.42
- ou par mail au secretariat.service-social@crous-poitiers.fr

Des permanences sont mises en place au Pôle Universitaire de Niort durant toute l'année universitaire. Le planning de ces permanences est porté à la connaissance des étudiants par affichage dans le couloir des BTS au 2^{ème} étage du lycée et à l'entrée du couloir de l'administration (renseignements au secrétariat des étudiants)